



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00571510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 14 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Délibération n° 2019/005715

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/06/2019	Favorable unanime

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif, une fréquence hertzienne attribuée par le CSA et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2019 :

	Subvention obtenue en 2018	Propositions 2019
Radio Bip	4 420 €	4 420 €
RCF Besançon	4 420 €	4 420 €
Radio Sud	4 420 €	4 420 €
Radio Campus	4 420 €	4 420 €
Radio Shalom	4 420 €	4 420 €

Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire (Radio Bip) est une radio associative d'expression locale, régionale et libre. Centrée sur les droits humains, elle donne la parole à tous. La radio compte 2 salariés, 32 bénévoles et 32 adhérents. Profondément ancrée dans le paysage bisontin, elle est aujourd'hui le média indépendant le plus suivi du Grand Besançon. Avec plus de 6 millions de personnes par an (tout canal confondu) qui écoutent, regardent et lisent l'ensemble des supports, elle a quasiment doublé le nombre d'auditeurs et lecteurs en 2018. Elle mène des actions éducatives et culturelles auprès du jeune public ainsi que des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Elle transmet en direct des événements culturels ou informatifs à Besançon. Pour évoluer davantage vers une indépendance financière et suite à la suppression des emplois aidés, elle a mis en place un nouveau canal vidéo (streaming en simultané audio/vidéo) sous le nom de Média 25 qui a généré des dons d'environ 16 % du montant global de l'association et qui a renforcé la place de la radio dans le paysage local. En 2019, elle souhaite davantage développer le «canal écrit» avec la publication d'un magazine trimestriel qui reprendra l'ensemble des événements couverts par la rédaction et elle va publier une application mobile qui recensera l'ensemble des reportages, concerts, conférences et directs.

RCF Besançon (88.6)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne, comptant 6 salariés, 40 bénévoles et 18 adhérents. Elle donne priorité à l'information locale et couvre les événements qui se déroulent à Besançon, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, sportifs ou culturels. Avec 7 fréquences, les émissions sont diffusées sur les secteurs de Besançon, Pontarlier, Vesoul, Maïche, Belfort, Montbéliard et Morteau. Elle accomplit une mission de communication sociale de proximité : des émissions avec des acteurs politiques et de la société civile pour des questions à fort enjeu local (dont une en direct d'1 heure hebdomadaire ou une chaque jour) et des émissions culturelles (dont une de 30 minutes hebdomadaires ou une en direct de 45 minutes chaque semaine). Elle développe des actions éducatives, en faveur de la lutte contre les discriminations avec les acteurs locaux institutionnels ou associatifs. Très présente sur le terrain, elle valorise les initiatives en matière de développement local et les actions en faveur de l'environnement.

Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité qui existe depuis 1983. Elle propose une programmation généraliste et compte 30 bénévoles, 40 adhérents, 1 emploi aidé et 2 services civiques. Elle diffuse des contenus musicaux et des thèmes liés à l'inter culturalité. Elle a pour but l'attachement à toutes les formes d'expressions orales et écrites, audiovisuelles et notamment radiophoniques. Désireuse de favoriser l'expression au sens large, elle est un lieu permanent d'échanges et d'apports des différents composants culturels et sociaux. Elle diffuse une information locale et régionale quotidienne avec des débats et des thématiques sur des actions culturelles, éducatives, de lutte contre les discriminations, de l'environnement et du développement local. En 2019, elle souhaite mettre en place un espace inter-associatif à destination des associations partenaires, mettre en œuvre un studio d'enregistrement permettant la formation des animateurs et l'initiation d'un travail pédagogique sur les médias à destination des enfants en situation de handicap, des scolaires et mettre en place un site internet interactif pour les auditeurs.

Radio Campus (102.4 FM)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle comme individuelle. Elle compte 4 salariés, 1 emploi intermittent, des bénévoles et 1 emploi aidé. Elle réalise l'intégralité de ses programmes et n'a aucun recours à une banque de programmes externes. Les émissions thématiques ou musicales sont réalisées par les bénévoles et les salariés de l'association, les informations sont traitées en interne et valorisent les initiatives universitaires, les projets culturels ou autres sur le pôle de Besançon. Les programmes sont diffusés 24 h/24 et 7j/7. L'association organise régulièrement des plateaux radio extérieurs et en direct (La radio hors les murs) sur des événements bisontins (ex : Bienvenue aux étudiants, festival Détonation à La Rodia, Nuit européenne des chercheurs, Journée Jobs d'été...) grâce à son studio mobile. En 2019, elle va engager une réflexion sur la refonte de son site internet, la mise à disposition de podcasts courts (plébiscités par les 18-25 ans) et suite au réaménagement de la maison des étudiants, elle va disposer d'une cabine speak entièrement insonorisée et d'une régie de montage.

Radio Shalom (99.5)

Radio Shalom Besançon est une radio locale qui structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. Elle compte 1 salarié, 1 emploi aidé, 2 services civiques, 8 bénévoles et 13 adhérents. En 2018, année de ses 10 ans, elle a su maintenir sa grille de programmation et sa diversification en y apportant de nombreux changements, en liaison avec les compétences des membres de son équipe. En 2019, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences consacrées à la lutte contre le racisme et les discriminations en partenariat avec la LDH, LICRA, SOS-Racisme et l'Amitié judéo-musulmane (émissions communes avec Radio Sud et RCF), réalisation d'émissions

spécifiques pour le Festival de musique, animation de débats littéraires dans le cadre des Livres dans la boucle...

En cas d'accord, la dépense globale d'un montant de 22 100 € sera imputée sur la ligne de crédit 65.023.6574.00300.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux radios locales associatives pour un montant total de 22 100 €.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danièle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0